

REGLEMENT DES EPREUVES JEUNES

1. But

Le présent règlement a pour objet la réglementation et l'organisation des épreuves Jeunes.

2. Catégories

BAMBI I 6 ans dans l'année courante

BAMBI II 7 ans dans l'année courante

BAMBI III 8 ans dans l'année courante

BENJAMIN I 9 ans dans l'année courante

BENJAMIN II 10 ans dans l'année courante

BENJAMIN III 11 et 12 ans dans l'année courante (non-licenciés)

3. Participation

Chaque détenteur d'une licence JEUNES de la FSCL, ainsi que tout candidat m/f avec une licence valable d'une fédération cycliste étrangère ne peut participer à plus d'une épreuve par weekend (un weekend est considéré comme le samedi et dimanche).

Pour les Benjamins III une licence Loisir est exigée.

Toutefois, les enfants sont autorisés à participer sans licence au maximum à 3 épreuves sous condition qu'une autorisation soit signée par un des parents ou un tuteur.

4. Epreuves

Les épreuves Jeunes se déroulent de préférence en cours d'après-midi.

Les inscriptions des coureurs licenciés se font par internet sur le site fscl.lu et elles sont clôturées le jeudi matin qui précède l'épreuve.

Pour des raisons d'organisation les inscriptions au brevet technique et à l'épreuve d'endurance sont clôturées une semaine avant l'épreuve.

Le jour de l'épreuve, les coureurs se présentent au bureau d'inscription pour le contrôle des licences et pour confirmer leur départ. Leur vélo doit pour toutes les épreuves être équipé avec la plaque guidon portant leur numéro de départ.

L'inscription sur place est possible pour les coureurs non-licenciés une heure avant le premier départ jusqu'à 15 minutes avant le premier départ.

L'organisateur veille à ne pas intercaler les épreuves Jeunes entre les « vraies » courses.

4.1. Genre d'épreuves.

Les épreuves Jeunes doivent respecter l'aspect ludique et peuvent se dérouler sous plusieurs formes :

- Épreuves en ligne
- Contre la montre individuel sur parcours d'adresse
- Épreuve combinée
- Brevet technique FSCL (FSCL Technik-Ofzeechen)
- Épreuve endurance FSCL

4.1.1. Épreuves en ligne :

Les épreuves en ligne peuvent être installées

- dans un pré ou en forêt avec obstacles naturels et/ou artificiels
- partiellement sur terrain naturel et artificiel

Dans tous les cas, le parcours doit être tracé de façon à ce que les critères « maîtrise du vélo » et « sécurité » soient spécialement considérés lors de la planification du circuit. Il répondra aux critères suivants :

- Il doit être surveillé dans sa totalité

- Des obstacles naturels et/ou artificiels, tels que petites bosses ou courtes descentes doivent être intégrés tout en respectant le niveau des compétences des enfants, L'organisateur place des surveillants aux endroits critiques pour prévenir des chutes ou autres incidents. En cas de besoin, le surveillant a le droit d'aider les enfants à passer l'obstacle (petite poussette, tenue par la selle, etc.),

- Le circuit n'excédera pas 800 m pour les catégories Bambi et 1.100 m pour les catégories Benjamin,

- Au moins 2/3 du circuit consistent dans des chemins non-asphaltés (chemins de près, de forêt, etc.). Les montées et/ou descentes excédant une pente de 4% sont à limiter à 15 m consécutifs pour les catégories Bambi et à 25 m consécutifs pour les Benjamins,

- La ligne de départ et d'arrivée doit être d'une longueur minimale de 25m et d'une largeur minimale de 3m.

- Le parcours est fermé à toute circulation automobile

4.1.2. Contre la montre individuel sur parcours d'adresse

L'épreuve contre la montre sur parcours d'adresse peut se dérouler à l'extérieur sur un circuit fermé à la circulation automobile ou à l'intérieur d'un bâtiment sportif ou polyvalent. Dans ce cas, la salle doit offrir une surface exploitable suffisante.

Dans tous les cas, les parcours choisis doivent comprendre des difficultés naturelles et/ou artificielles visant à développer l'adresse du jeune cycliste. Pour les épreuves contre la montre individuel sur parcours d'adresse ces difficultés pourront être des virages serrés, des passages très étroits, des slaloms, des dépassements d'obstacles p. ex. rampe en bois, des passages de petits ponts en dos d'âne, transport d'objets, etc..

Le parcours d'adresse comporte entre 6 et 10 obstacles. Pour l'installation du parcours d'adresse, l'organisateur peut s'inspirer des exercices répertoriés dans le document « Jeux cyclistes » **de la FFC**, sachant que les mesures indiquées conviennent pour le vélo de course. Pour les VTT, les mesures sont à augmenter de 10 à 20 cm.

La difficulté des points de contrôle peut être modifiée pour les différentes catégories.

L'épreuve se déroule en 1 ou 2 manches.

4.1.3. Épreuve combinée

Cette épreuve est une combinaison entre l'épreuve CLM sur parcours d'adresse et l'épreuve en ligne.

Le CLM sur parcours d'adresse est courue en tant que première épreuve. Le résultat du CLM détermine l'ordre d'appel sur la ligne de départ pour l'épreuve en ligne.

4.1.4. Brevet technique (FSCL Technik-Ofzeechen)

Le brevet technique est organisé une fois par an par le GT Jeunes de la FSCL, le cas échéant en collaboration avec un club affilié.

7 ateliers d'adresse standardisés avec 5 niveaux, ainsi qu'un parcours d'adresse standardisé sont à effectuer par les coureurs, afin de pouvoir évaluer leurs compétences techniques. Un document y relatif est disponible sur le site fscl.lu dans la rubrique « Jeunes ».

Pour des raisons d'organisation, les participants doivent s'inscrire par internet, au moins une semaine avant l'épreuve. Une inscription sur place ne sera pas possible.

4.1.5. Épreuve endurance FSCL

L'épreuve d'endurance peut être organisée annuellement par le GT Jeunes de la FSCL, en collaboration avec un club affilié.

Les coureurs devront accomplir une épreuve contre la montre individuel sur une distance de 1.200 mètres, afin d'évaluer leurs compétences physiques. Le circuit ne comporte aucun passage technique.

Pour des raisons d'organisation, les participants doivent s'inscrire par internet, au moins une semaine avant l'épreuve. Une inscription sur place ne sera pas possible.

4.2. Durée des épreuves

Les parcours en ligne sur circuit fermé à la circulation automobile doivent avoir une durée pour le vainqueur de :

5 à 7 min. pour BAMBI I (6 ans)

6 à 8 min. pour BAMBI II (7 ans)

7 à 10 min. pour BAMBI III (8 ans)

9 à 12 min. pour BENJAMIN I (9 ans)

12 à 15 min. pour BENJAMIN II (10 ans) et BENJAMIN III (11 et 12 ans)

Le nombre de tours sera fixé en fonction de la longueur et de la difficulté du parcours en tenant compte des performances réalisées de la catégorie BAMBI I dont la durée de l'épreuve ne pourra dépasser 7 minutes pour le vainqueur. Le nombre exact de tours sera déterminé à l'issu du 1er tour effectué. Vu ce résultat le délégué de la Commission des Jeunes déterminera les tours à parcourir par les autres catégories.

Les organisateurs veilleront à respecter strictement les maxima de temps annoncés ci-dessus. Pour les épreuves contre la montre individuel sur parcours d'adresse la durée de l'épreuve est d'un tour de parcours complet par manche pour toutes les catégories.

5. Classement

5.1. Épreuves en ligne :

Les classements sont établis selon les temps réalisés. Comme unité de mesure on retient uniquement les minutes et secondes.

5.2. Contre la montre individuel sur parcours d'adresse

Pour les épreuves contre la montre individuel sur parcours d'adresse, les temps réalisés seront majorés de 5 secondes par faute commise aux différents points de contrôle et entre ces points.

Une faute est définie comme suit :

- mise à terre d'un pied
- passage incorrect d'un obstacle (p.ex. Slalom mal effectué -> obstacle tombé etc.)
- chute

Un maximum de 3 fautes peut être comptabilisé sur un obstacle. Si un obstacle n'a pas été passé, 4 fautes seront comptabilisées d'office pour ce point.

Le classement final est établi sur base de la somme des temps majorés des deux manches. Comme unité de mesure on retient uniquement les minutes et secondes.

5.3. Épreuve combinée

Pour chaque épreuve des points sont attribués aux coureurs en fonction de leur résultat:

1 ^{er}	1 point
2 ^{ième}	2 points
3 ^{ième}	3 points
4 ^{ième}	4 points
5 ^{ième}	5 points
6 ^{ième}	6 points
7 ^{ième}	7 points
8 ^{ième}	8 points
9 ^{ième}	9 points
10 ^{ième}	10 points
...	

Le coureur qui totalise le moins de points sur les deux épreuves est le vainqueur du classement final individuel.

Seul le classement final est pris en considération pour le Trophée Jeunes.

5.4. Brevet technique (FSCL Technik-Ofzeechen)

Les points attribués lors du brevet technique seront utilisés pour établir un classement individuel par catégorie. En cas d'ex-aequo le classement sera déterminé par le temps du parcours d'adresse combiné.

Pour des raisons d'organisation, le classement ne sera pas établi le jour-même de l'épreuve.

Le brevet technique fait partie des épreuves comptant pour le trophée Jeunes FSCL.

5.5. Épreuve d'endurance FSCL

Les classements sont établis selon les temps réalisés. Comme unité de mesure on retient uniquement les minutes et secondes.

L'épreuve vitesse fait partie des épreuves comptant pour le trophée Jeunes FSCL.

Pour des raisons d'organisation, le classement ne sera pas établi le jour-même de l'épreuve.

5.6. Prix :

Tout participant franchissant la ligne d'arrivée aura droit à une récompense. Pour ne pas décourager les malchanceux, ces derniers reçoivent également un prix. Des points pour le classement « Trophée Jeunes » ne peuvent cependant pas leur être attribués.

La remise des prix de toutes les catégories aura lieu au maximum une heure après l'arrivée de la dernière épreuve Benjamin. L'organisateur veillera à ce qu'une ou plusieurs personnes responsables de son club soient présentes pour effectuer les classements.

Les prix seront identiques pour tous les participants. Toutefois, il est loisible au club organisateur de distribuer des coupes ou médailles en sus des prix normalement prévus. Dans ce cas, l'organisateur doit également prévoir des prix spéciaux pour les premières filles.

6. Trophée Jeunes

Un classement annuel dénommé « Trophée Jeunes » sera établi pour les catégories BAMBI I à BENJAMIN II.

Le « Trophée Jeunes » portera, le cas échéant, une dénomination faisant référence au sponsor. Faute d'un sponsor, la FSCL prendra en charge les récompenses.

Les jeunes seront classés individuellement par le barème des points dans leur catégorie respective, garçons et filles séparément.

Les modalités concernant le classement final ainsi que le barème des points sont définies par un addendum au présent règlement.

7. Généralités

Le port du casque rigide est obligatoire pendant toute la durée des épreuves. Le port de gants est vivement recommandé.

Tout participant non-licencié doit rendre sa plaque guidon à l'organisateur au plus tard lors de la remise des prix.

La FSCL ainsi que l'organisateur déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de pertes d'objets sur les lieux de l'épreuve ou à l'occasion de la remise des prix.

En cas d'ennui mécanique, la course continue et les éventuelles réparations peuvent être réalisées par toute personne présente sur le circuit. **Un changement de vélo n'est cependant pas permis.** En cas d'une épreuve contre la montre individuel sur parcours d'adresse, le candidat malchanceux pourra prendre un nouveau départ.

En cas de chute aucune bonification n'est accordée.

L'organisateur doit avoir sur place pendant toute la durée des épreuves un secouriste breveté équipé d'un coffret de premier secours et d'un téléphone portable ou fixe installé sur les lieux. Néanmoins il est recommandé de faire appel à une équipe de secouristes disposant d'une ambulance.

L'organisateur est tenu à établir un classement séparé par catégorie qu'il devra remettre à la fin de l'épreuve au délégué officiel de la Commission des Jeunes qui les transmettra au secrétariat de la FSCL.

Le délégué FSCL Jeunes remplira le rapport de course et le fera contresigner par un membre du comité de l'organisateur de la course qui sera envoyé ensuite au secrétariat de la FSCL.

L'inspection du parcours sera effectuée avant chaque épreuve « Jeunes » par le délégué FSCL compétent. Celui-ci a le droit d'ordonner le changement du parcours au cas où ce dernier serait trop difficile respectivement comprendrait un danger pour les participants.

En cas de nouveaux circuits, ou si des changements majeurs ont lieu sur un circuit existant, l'organisateur doit faire avaliser le parcours par le comité jeunes au moins 1 mois avant l'épreuve.

Le délégué se fera délivrer par l'organisateur avant l'épreuve toutes les autorisations éventuellement requises au bon déroulement de la course.

8. Infractions

Une infraction est définie par :

- le raccourci,
- l'aide de tierces personnes non-autorisées à l'exception d'un ennui mécanique ou d'une chute,
- l'infraction commise par n'importe qui sur un autre concurrent,
- la non-obéissance aux délégués de l'organisateur, de la FSCL et aux forces de l'ordre.

L'infraction sera sanctionnée par l'exclusion de la course.

9. Droit de participation

La participation est gratuite

10. Matériel Vélo

Uniquement les vélos VTT en bon état de fonctionnement sont admis pour les épreuves jeunes.

Les roues stabilisatrices sont interdites.

11. Remarques

Toutes les épreuves « Jeunes » sont surveillées par un délégué de la Commission des Jeunes

Pour tous les cas non repris dans le présent règlement des épreuves Jeunes, le règlement officiel de la FSCL régissant toutes les organisations faisant foi.

La saison des épreuves de jeunes débute le 15 mars et finit le 15 octobre chaque année.

Des épreuves supplémentaires peuvent être organisées en prologue d'une épreuve de cyclocross. Ces épreuves ne compteront cependant pas pour le trophée Jeunes FSCL et elles n'auront pas lieu en cas conditions météorologiques dantesques.

Toutes les épreuves sont fixées lors du congrès du calendrier de la FSCL.

La FSCL autorisera au maximum 5 départs à des épreuves à l'étranger et seulement pour des weekends où il n'y a pas d'épreuve au calendrier national.

Le présent règlement a été approuvé lors l'assemblée générale en date du 27 mars 2020 et entrera en vigueur 28 mars 2020.